

CR DU CA DU 04/05/2023

Présents : Bertrand, Jacques et Aude

- **Le site internet** tenu à jour par Marie est à notre disposition. A utiliser sans modération. Beaucoup de ressources dans l'espace adhérent, mdp : actes26
- Le **stage de Harpe** dont Chantal nous a fait part est une bonne idée, adoptée et validée... Chantal nous en dira plus en temps voulu
- Il faudrait une équipe pour organiser la **logistique de la conférence de Fleur-Lise le vendredi 13 Octobre à Crest**. il faudra s'y mettre rapidement en septembre (Je crois qu'Isabelle s'est proposée?) La recherche du lieu est en cours, affiches/flyers, sono, écran. Le titre, proposé par FL, pourrait être "**La fin de vie, un moment propice pour faire circuler l'amour et la paix**". Elle passe un documentaire puis échange avec le public.
- Jacques va acheter un de ses **livres** en 2 exemplaires. FL souhaite que nous le lisions pour pouvoir nous y référer avant et pendant la formation
- L'atelier sur les **directives anticipées** animé par Vincent a eu lieu. Nous en profitons pour demander si un binôme serait intéressé pour animer d'autres sessions par ailleurs
- les bénévoles non imposables voient leurs **frais de déplacement 2022** remboursés par Actes à hauteur de 60% du montant des frais, tels que calculés par Jacques. En effet, les bénévoles payant des impôts bénéficient d'un avoir fiscal de 60% du montant des frais kilométriques. Cela rétablit un peu de justice.
Cette décision sera revue chaque année en fonction de l'état de la trésorerie de l'association. Chacun se signalera auprès de Jacques

Poursuivant les réflexions sur **adhérer ou pas à JALMAV**, Jacques nous a donné quelques précisions :

- Il y a une cotisation de 8€/adhérent (nous avons 20 adhérents, payant cotisation) = 160€
- Nous pouvons garder nos statuts, notre singularité, la gestion de nos finances, notre organisation collégiale etc...
- Il faut être parrainé (par JALMAV Nord Drôme pour nous) avec une année d'accompagnement. (cela ne devrait pas poser de problème pour Actes)
- Cela nous permettrait d'intégrer plus facilement des formations, actions, etc..., de travailler ensemble, de nouer plus de liens, de recueillir d'autres informations.
- C'est à réfléchir car d'autres questions sont soulevées (auront ils un droit de regard sur nos finances, en cas de don, prélèveront-ils un pourcentage ?...)
- Jacques a rencontré le **directeur de l'hôpital** : Une médecin est en cours de recrutement pour les mardi et jeudis. La convention va être actualisée en juin. La direction attend un signe de la part de l'USP sur leur souhait de fêter les 30 ans de l'USP (ou pas), un contact annuel est souhaité de part et d'autre
- Jacques et Bertrand se sont proposés pour le **forum des associations**, le samedi 2 septembre. Si certains veulent tenir un bout de permanence, ils seront les bienvenus, (voir avec B et J)

- Une **rencontre entre le CA et Marie Pochon**, notre députée est programmée le 15 juin à 15h à Crest.
- Les **honoraires de Denis Landry** pour la formation de janvier s'élèvent à 650€ par jour + les frais de déplacement
- La mairie de Crest nous a versé une **subvention** de 350€. La SFAP a versé le reliquat des formations 2022, soit 2000€
- **Le prochain CA aura lieu fin septembre / début octobre**

BEL ETE A TOUS ET TOUTES